

GENDARMERIE NATIONALE

GROUPEMENT DE TARN ET GARONNE

BRIGADE DE RECHERCHES DE MONTAUBAN

P.V N° 1003 / 2001

B.T MONTAUBAN

**PROCÉDURE
SUR COMMISSION ROGATOIRE
PROCÈS - VERBAL D'INVESTIGATIONS**

21582
Pièce n° 29
Feuille n° 1

L'an deux mille cinq, le deux juin nous trouvant à MONTAUBAN 82, au bureau de notre unité ----

Nous soussigné **PEREZ Christian**, adjudant, Officier de police judiciaire de la Brigade des Recherches de MONTAUBAN (82).-----

Vu les articles, 16 et 151 à 155 du Code de Procédure Pénale,-----

Rapportons les opérations que nous avons effectuées en exécution de la délégation désignée ci-après.-----

RENSEIGNEMENTS SUR LA DÉLÉGATION		
DATE	NUMÉRO	NOM ET FONCTION DU MAGISTRAT
20/09/01	1/01/27	Mme Joëlle MUNIER-PACHEU, juge d'instruction au T.G.I. de MONTAUBAN (82).
INFORMATION OUVERTE CONTRE		
X		
MIS EN EXAMEN POUR		
HOMICIDE INVOLONTAIRE PAR MANQUEMENT DÉLIBÉRÉ SUIVI D'UN DÉLIT DE FUITE (Alexia PELLO) BLESSURES INVOLONTAIRES PAR MANQUEMENT DÉLIBÉRÉ SUIVI D'UN DÉLIT DE FUITE ITT SUPÉRIEURE À 3 MOIS (FUSERO Lydie) FRANCHISSEMENT DE LIGNE CONTINUE - DÉPASSEMENT À GAUCHE IRRÉGULIER		
Date de transmission et numéro	Du (grade, nom et fonction)	
24/09/01 N° 545/3CR	Colonel De BOYSERE Philippe Cdt. Le Grpt. de Gendarmerie de Tarn-et-Garonne.	
MISSION (SI L'ÉNONCÉ EST COURT IL DOIT ÊTRE RECOPIÉ INTÉGRALEMENT SINON INDEXER "X" LA MENTION CI-DESSOUS)		
/XX/ VOIR COMMISSION ROGATOIRE JOINTE.		

----- Poursuivant les investigations dans le cadre de la délégation sus-mentionnée, disons avoir procédé aux vérifications concernant le permis de conduire de Mlle CHAUFFOUR Peggy. -----

----- Après consultation du fichier national des permis de conduire, il ressort que Mlle CHAUFFOUR Peggy a obtenu son permis de conduire le **22 juin 1994**, soit sept ans avant les faits. Elle n'est donc pas concernée par le statut de jeune conducteur le jour des faits. -----

----- Les mêmes investigations sont menées, concernant DUVAL Hervé, petit ami de CHAUFFOUR Peggy au moment des faits. Il ressort qu'il a obtenu son permis en **1997**, soit quatre ans avant l'accident. Il n'est pas de ce fait concerné par le statut de jeune conducteur. Il est à noter que ce dernier est décédé le 03/04/2001 à TOULOUSE 31. -----

----- A MONTAUBAN 82, le deux juin deux mille cinq. -----

L'Officier de Police Judiciaire